

Montréal, le 29 octobre 2009

**Par courriel**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande d'autorisation pour acquérir ou construire des  
immeubles ou des actifs destinés au transport d'électricité au  
cours de l'année 2010  
Dossier de la Régie : R-3707-2009**

---

La présente est pour vous informer que la formation de régisseurs au dossier mentionné en titre est modifiée par le vice-président de la Régie en vertu de l'article 17(2) de la Loi sur la Régie de l'énergie. M<sup>e</sup> Marc Turgeon remplacera M<sup>e</sup> Richard Lassonde à titre de membre de cette formation.

Dans ce contexte, à moins de recevoir, **d'ici 12h00 le 4 novembre 2009** des commentaires des parties quant à cette nouvelle formation de régisseurs, la Régie prendra acte du consentement des participants à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/